

Les Amis de la Terre Côte-d'Or
Maison des associations – boîte H7
2 rue des Corroyeurs
21068 DIJON Cedex

Dijon, le 22 août 2022

A Monsieur François REBSAMEN
Maire de Dijon
Hôtel de Ville
Place de la Libération
21000 DIJON

Lettre recommandée avec accusé de réception

N° 1A 194 673 7671 9

Objet : recours gracieux

Monsieur le Maire,

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil municipal de Dijon a approuvé la cession par promesse synallagmatique de vente au « Groupe Edouard Denis » et à la société « 4S Immo » du tènement foncier sis 86-118 route d'Ahuy et rue de Bruges, pour la réalisation d'une opération d'habitat nommée « Venise 2 ».

Par la présente lettre, nous vous adressons un recours gracieux dirigé contre votre prise de décision.

Cette dernière nous semble inadaptée dans la mesure où :

- Il y a eu insuffisance d'informations des conseillers municipaux de sorte qu'ils n'ont pu exercer utilement leur mandat,
- Il a eu absence de mise en concurrence pour la sélection des entreprises bénéficiaires de la promesse de vente,
- Il n'y a pas eu de dispositif de participation citoyenne concernant le devenir de ce terrain communal.

Alors que Dijon s'érige comme ville pionnière de la démocratie locale avec sa nouvelle « Charte de la participation citoyenne », nous déplorons qu'aucune information de la population n'ait été effectuée en amont de cette décision, contrairement aux Agoras citoyennes tant vantées.

Certes, le terrain fait partie d'un site de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacements approuvé le 19 décembre 2019. Mais vu votre indifférence à l'égard des remarques émises par la population lors des enquêtes publiques, nous considérons cette procédure comme inadaptée pour la prise en compte de l'expression populaire.

A ce déni de démocratie, ajoutons le contexte de réchauffement climatique et de bouleversements économiques et sociaux qui implique de reconsidérer de manière impérieuse les décisions prises il y a quelques années, ce dans l'intérêt des habitants, pour aujourd'hui et pour les dizaines d'années à venir.

Compte tenu de ces remarques et de ces éléments, nous nous permettons de vous demander de retirer cette délibération.

Dans l'attente de votre réponse à cette demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Associations signataires :

Les Amis de la Terre Côte-d'Or – France Nature Environnement Côte-d'Or – Forestiers du Monde® – Greenpeace France - groupe local de Dijon – Bien vivre dans le quartier Larrey – Les Amis des Jardins de l'Engrenage – Les Riverains du 30 octobre Porte Neuve



Forestiers du Monde

Pour l'information, la prévention, la protection et l'action forestière au profit des sociétés humaines.

